

TROPHEE SENIORS DU GOLF & C.C. CHÂTEAU DES VIGIERS

LES 20 ET 21 MAI 2026

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les règlements particuliers prennent sur les règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve non-fumeur, ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du Statut d'Amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf, qui doivent s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » et avoir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf enregistré par la ffgolf avant le début de l'épreuve ou si le joueur a fourni un certificat en 2024 ou 2025, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi la saisie du score sera bloquée sur RMS, ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue. Les joueuses et joueurs devront être à jour de leurs droits d'engagements à toutes les épreuves fédérales antérieures. **Les joueuses et les joueurs doivent avoir 50 ans** la veille du 1^{er} jour de l'épreuve, c'est-à-dire nés le **19 mai 1976** ou avant. Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

II - FORME DE JEU

SCORE MAXIMUM PAR+4 / 36 trous sur le parcours Vignes-Lac / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours. La journée d'entraînement est prévue **le 19/05 à partir de 11h00** sur réservation des départs au golf. Une seule série par sexe :

- **1 Série Messieurs** : comprenant 93 joueurs au maximum, index ≤ **15.4**.
- **1 Série Dames** : comprenant 39 joueuses au minimum, index ≤ **18.4**.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord 15 messieurs et 5 dames retenus par ordre des index puis par l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué dans le tableau précédent.

L'index pris en compte sera celui du joueur dans Extranet au **06/05/2026**.

Classement : Le classement du Trophée Seniors est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

Départage : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés devront partir en play-off sur le trou n°18.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'Epreuve en décide autrement (exemple : déclarer des Co-vainqueurs).

Tirage des départs : **Premier jour** : Par Blocs selon les directives du VDMC 2026 **Second jour** : ordre inverse des résultats du 1^{er} tour. Pour chacun des sexes, les séries partent des mêmes marques de départs, repères 3 (jaune) et 5 (rouge). Les horaires seront diffusés au plus tôt le 18 mai et au plus tard le 19 mai à 12h.

La limitation du champ de joueurs se fera en abaissant l'index maximum autorisé. Le nombre de participants, toutes séries confondues, sera limité à **132 dont 14 wild-cards**.

III - ENGAGEMENTS

Date limite d'inscription le 05/05/26 à minuit, par écrit au Golf des Vigiers (24240-Monestier), établies sur le formulaire d'inscription comportant les noms, prénoms et n° de licence, accompagnée du droit d'engagement libellé au nom de la S.A. Golf des Vigiers. (Brochure disponible sur notre site internet)

Une liste des joueurs retenus sera publiée au plus tard le **10/05/2026**.

Droits d'engagement (comprenant la journée d'entraînement) :

- Non membres du golf : **90 €**
- Membres ou Abonnés du golf : **40 €**

Tout forfait devra être notifié au comité de l'épreuve par écrit au plus tard le 15/05 avant minuit. Tout joueur déclarant forfait après cette date reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV - REMISE DES PRIX

Les **2 premiers en brut** des séries Messieurs et Dames seront récompensés et recevront un trophée ou prix au cours du cocktail le soir du 2^{ème} tour.

V - COMITÉ DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de jours inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.